Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211102033-20250320-2025-11-DE
Conseil municipal - Mise en ligne le 25 mars 2025 Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025
Pour le Maire

ASS/GF/II/MG

2025-11

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2025

OBJET : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE À LA SUITE D'UNE DÉMISSION – ANNEXE			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 31	Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Marion FORATO

Étaient absents :

Mme Bérengère LÉCÉA, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, M. Fabrice CASTELEYN

Avaient donné mandat :

Mme Bérengère LÉCÉA à Mme Sabrina FITO, M. Thierry CAUMEIL à Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Didier JULIAN à M. Guy VIVÈS, Mme Virginie JULIAN à Mme Sylvie DANRÉ, M. Fabrice CASTELEYN à M. Gérard FORCADA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : William COMBES

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-1, L. 2121-4, R. 2121-2 ;
Vu le Code électoral et notamment l'article L. 270 ;
Vu le courrier de Madame Françoise BAROUSSE en date du 5 février 2025, réceptionné en Mairie le 11 mars 2025, informant Monsieur le Maire de sa démission de son mandat de conseillère municipale ;
Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 13 mars 2025 informant Monsieur le Préfet de l'Aude de la démission de Madame Françoise BAROUSSE ;
Vu les refus écrits adressés aux services municipaux de siéger au sein du Conseil municipal de la part de Monsieur Olivier BONNEL le 11 mars 2025, de celui de Madame Marie-Hélène BONNEVIE le 11 mars 2025, de celui de M. Nicolas BISMES le 13 mars 2025, de celui de Mme Valérie DUMONTET le 13 mars 2025 et de celui de M. Jean-Marie DAMAS le 14 mars 2025 ;
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières en date du 19 mars 2025 informant Mme Marion FORATO de son accession au poste de conseillère municipale ;
Vu le tableau du Conseil municipal ci-annexé ;

Aux termes des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, et sauf refus exprès de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ».

Par conséquent, Madame Marion FORATO, candidate suivante de la liste « Expérience et Progrès pour Lézignan » est désignée pour remplacer Madame Françoise BAROUSSE au Conseil municipal à partir du 18 mars 2025 ;

Il est demandé au Conseil municipal de :

1/ Prendre acte de la démission de Madame Françoise BAROUSSE de son siège de conseillère municipale de Lézignan-Corbières.

2/ Prendre acte du refus de Monsieur Olivier BONNEL, du refus de Madame Marie-Hélène BONNEVIE, du refus de Monsieur Nicolas BISMES, de celui de Madame Valérie DUMONTET et de celui de Monsieur Jean-Marie DAMAS, d'accéder au poste de conseiller municipal.

3/ Prendre acte de l'installation de Madame Marion FORATO en qualité de conseillère municipale en date du 18 mars 2025.

Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal

1/ Prend acte de la démission de Madame Françoise BAROUSSE de son siège de conseillère municipale de Lézignan-Corbières.

2/ Prend acte du refus de Monsieur Olivier BONNEL, du refus de Madame Marie-Hélène BONNEVIE, du refus de Monsieur Nicolas BISMES, de celui de Madame Valérie DUMONTET et de celui de Monsieur Jean-Marie DAMAS, d'accéder au poste de conseiller municipal.

3/ Prend acte de l'installation de Madame Marion FORATO en qualité de conseillère municipale en date du 18 mars 2025.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,
Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA

MAIRIE DE LEZIGNAN-CORBIERES AUDE

Le secrétaire de séance,
William COMBES

MAIRIE DE LEZIGNAN-CORBIERES AUDE